

**SOIRÉE DES PARENTS**  
**3<sup>e</sup> année**  
**Mardi 14 novembre 2023**

**ECG Jean-Piaget**



# Répondants direction

- **M. Laurent COURT**

Directeur

- **M. Dimitri KLOPMANN**

Maître adjoint

Responsable des groupes 301 à 303

[dimitri.klopmann@edu.ge.ch](mailto:dimitri.klopmann@edu.ge.ch)

- **M. Cosmin POPA**

Doyen

Responsable des groupes 304 à 309

[cosmin.popa@edu.ge.ch](mailto:cosmin.popa@edu.ge.ch)

- **Mme Léonore CONSTANTINIS**

Maîtresse adjointe

Responsable des groupes 310 à 312

[leonore.constantinis@edu.ge.ch](mailto:leonore.constantinis@edu.ge.ch)

- **M. Nicolas MENZINGER**

Maître adjoint

Responsable des groupes 313 à 315

[nicolas.menzinger@edu.ge.ch](mailto:nicolas.menzinger@edu.ge.ch)

# Rôles du maître de groupe (MG)

- 1 période hebdomadaire consacrée à la Réunion de Classe (RC)
- Suivi de scolarité: absences, comportement et conseil
- Lien avec les parents et les différents acteurs et actrices de l'école



# L'élève, acteur et responsable de sa formation

Présence en cours

Règles de vie

Respect des consignes  
et échéances

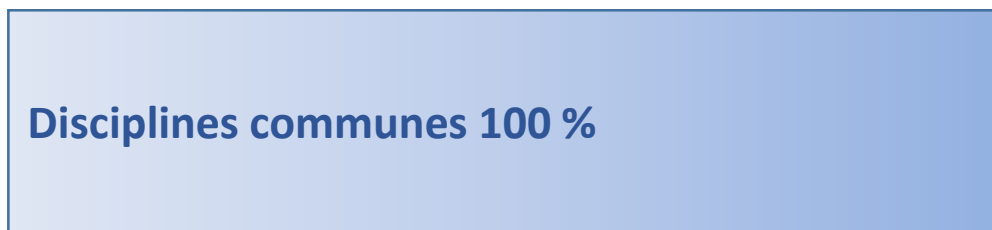
Ponctualité

Travail à domicile

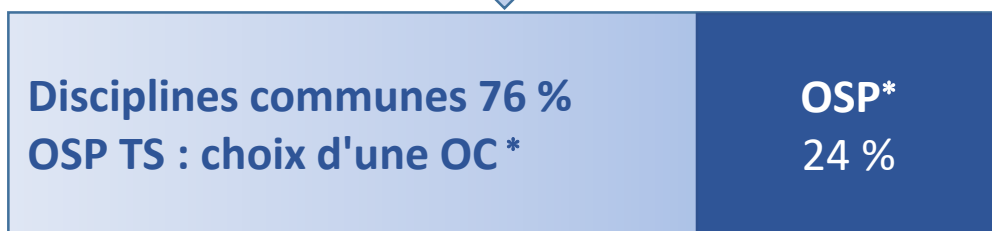
Autonomie

# Cursus jusqu'au certificat

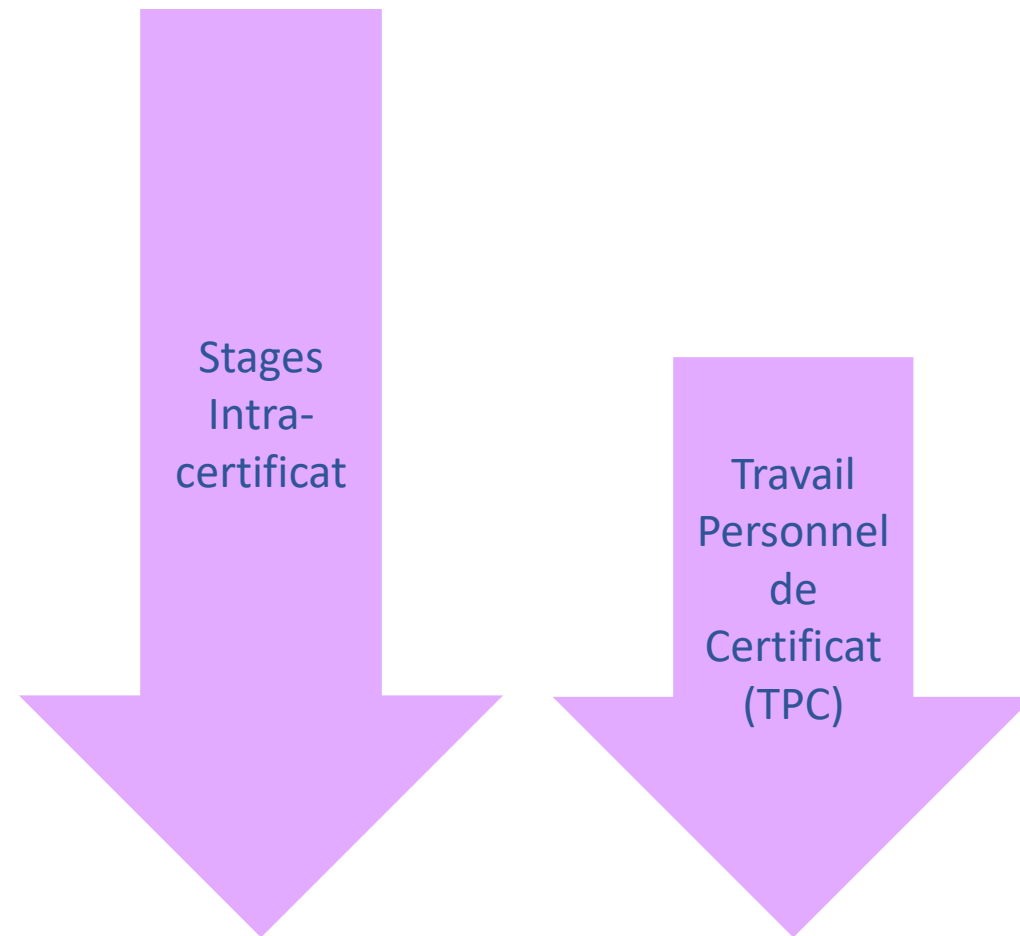
1<sup>e</sup> année :



2<sup>e</sup> année :

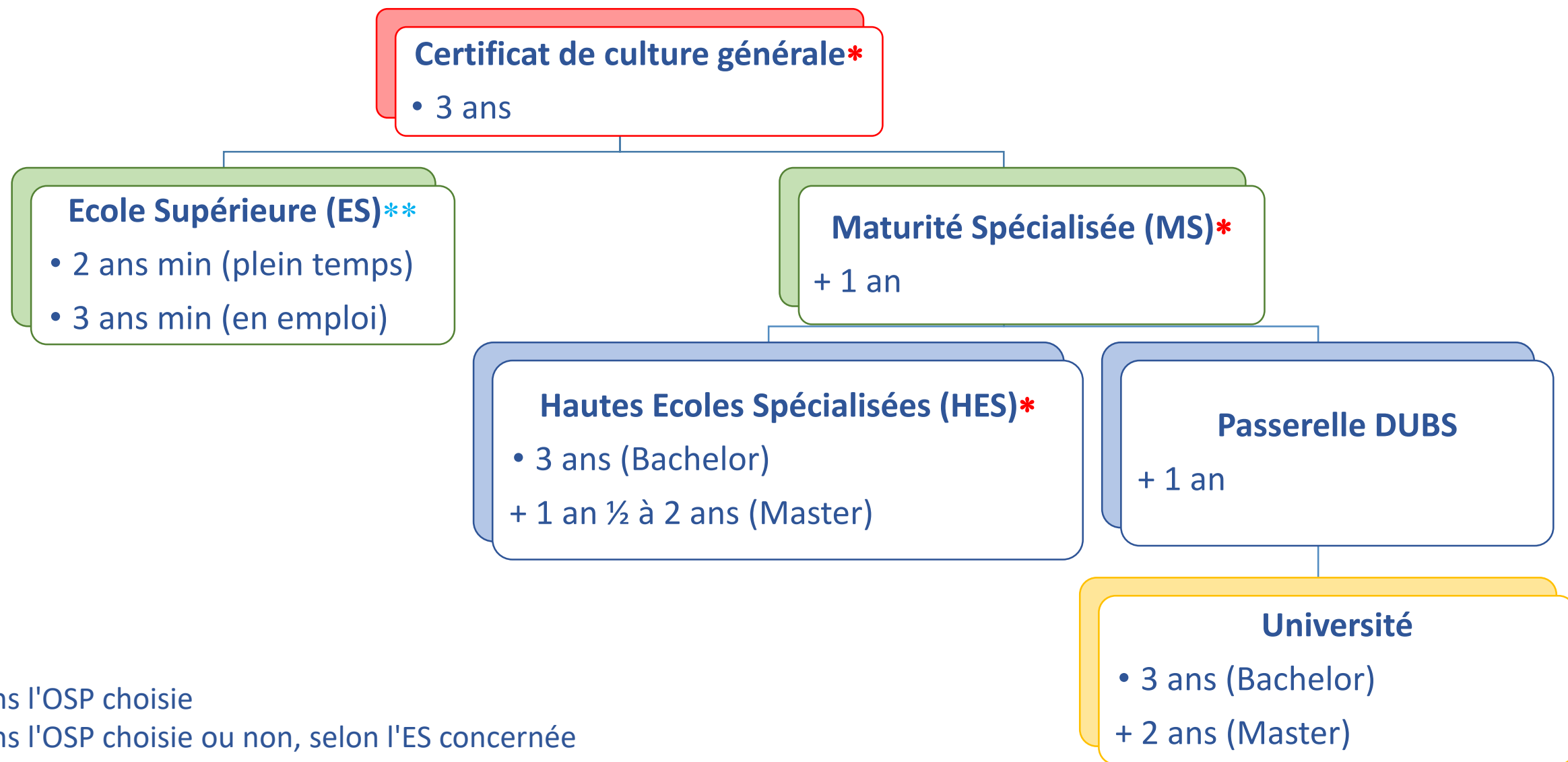


3<sup>e</sup> année :



- \* OSP : Option Spécifique Préprofessionnelle (arts et design, musique, théâtre, santé, travail social)
- \* OC : Option Complémentaire

# Après le certificat ECG



# Objectif 3<sup>e</sup> : Certificat d'école de culture générale

- Le Travail Personnel de Certificat (TPC) a commencé en 2<sup>e</sup> année et se poursuit jusqu'en avril (soutenance).
- La 3<sup>e</sup> année peut être redoublée (pas triplée).
- 2 notes de 2<sup>e</sup> sont anticipées pour la 3<sup>e</sup> (arts et sciences expérimentales)  
La note de langue seconde abandonnée en fin de 2<sup>e</sup> remonte pour les élèves qui redoublent leur 3<sup>e</sup> ECG.
- Effectuer et faire valider 10 jours de stages.


# Suivi de scolarité

3<sup>e</sup> année

Relevé de notes

1<sup>er</sup> semestre

**Relevé de notes personnel**  
A présenter régulièrement  
aux parents et MG


**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**  
 Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse  
 Enseignement secondaire II  
 Ecole de culture générale Jean-Piaget

**Ecole de culture générale Jean-Piaget**  
 Chemin de Grange-Falquet, 17  
 1224 Chêne-Bougeries  
 Tél. 022.388.78.00  
 Fax 022.388.78.79

**Relevé individuel des remarques disciplinaires**

Période de relevé : 26.08.2019 - 06.09.2019  
 Etat au : 8 septembre 2019  
 Groupe : 110  
 Répondant école : Victor De Almeida

Absences non excusées (AN)	:	5
Absences excusées (AX)	:	2
Arrivées tardives (AT)	:	1

**Relevé détaillé :**

<b>02.09.2019</b>		
H1	Biologie	AX
H2	Biologie	AX
H3	Allemand	AT
<b>03.09.2019</b>		
H8	Français	AN
H9	Informatique	AN
H10	Informatique	AN
<b>06.09.2019</b>		
H9	Sport	AN
H10	Sport	AN

Remarques :


.....

.....

**Date et signature du répondant légal :**

dimanche 8 septembre 2019 - 12:54:56 VS - Page 1 sur 1  
imprimé par MEMO - 19.09.16/Ch. Almeida Victor / 2019

**Relevés des remarques disciplinaires**  
7 x par année, à faire signer par le·la  
répondant·e légal·e


**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**  
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
 Enseignement secondaire II  
 Ecole de culture générale Jean-Piaget

**Année scolaire : 2014-2015**  
 lundi 22 juin 2015

**Bulletin scolaire**

	Semestre			
	1	2	28	35
Absences excusées			5	7
Absences non excusées			7	7
Arrivées tardives			0	0
Renvois				

Groupe : 301  
 Mme SABINE STRANCZL HULMAN Tél. 076.558.16.83  
 Degré : 3  
 Option spécifique préprofessionnelle : santé

Disciplines	1er sem	2e sem	Examen		Moyennes annuelles
			écrit	oral	
<b>Disciplines de formation générale</b>					
Français	4.2	5.2	4.5	5.5	4.9
Mathématiques	4.8	4.8	4.0		4.4
Anglais LE	4.5	4.1	3.5	5.0	4.3
Philosophie	5.1	5.0		5.5	5.3
Sport	5.2	4.0			4.6
Italien IC <sup>1</sup>					3.7
Photographie <sup>1</sup>					5.6
Sciences humaines <sup>1</sup>					4.6
Travail de certificat		5.1			5.1
<b>Disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle</b>					
					4.9
Biologie	4.5	4.9	4.5		4.6
Chimie	4.4	4.6	4.5		4.5
Physique	4.8	4.9	5.0		5.0
Santé	4.9	5.8			5.4
<b>Discipline de l'option complémentaire</b>					
Psychologie	4.7	4.4			4.6

<sup>1</sup>note de certificat obtenue dans une année antérieure

<b>SITUATION : Promue.</b>		
Nombre de moyennes insuffisantes :	1	<b>Moyenne générale : 4.8</b>
Somme des écarts négatifs à la moyenne :	0.3	

**OBSERVATIONS :**

Stages validés:  
 5 jours: Divers.  
 5 jours: Santé.  
**Total: 10 Jours**

**Bulletins scolaires**  
2 bulletins semestriels, à faire signer par  
le·la répondant·e légal·e



# Normes d'obtention du certificat d'ECG

MAXIMUM 3 NOTES INSUFFISANTES

MAXIMUM 2 D'ECART A LA MOYENNE

MINIMUM 4.0 DE MOYENNE GENERALE

**N.B. Pas de dérogation pour l'obtention du titre**

# Notes anticipées pour la 3<sup>e</sup>

Selon l'option spécifique préprofessionnelle choisie, certaines moyennes obtenues en fin de 2<sup>e</sup> année **compteront pour l'obtention du certificat d'école de culture générale.**

## Santé

- 2<sup>e</sup> langue (uniquement pour les élèves qui redoublent leur 3<sup>e</sup> ECG)
- Arts

## Travail social

- 2<sup>e</sup> langue (uniquement pour les élèves qui redoublent leur 3<sup>e</sup> ECG)
- Arts
- Sciences expérimentales  
ECG : note de la discipline suivie en 2<sup>e</sup> parmi biologie, chimie et physique  
Collège : note de la meilleure discipline de sciences expérimentales sur les 3

## Arts

- 2<sup>e</sup> langue (uniquement pour les élèves qui redoublent leur 3<sup>e</sup> ECG)
- Sciences expérimentales  
ECG : note de la discipline suivie en 2<sup>e</sup> parmi biologie, chimie et physique  
Collège : note de la meilleure discipline de sciences expérimentales sur les 3

# Stages intra-certificat

Le stage pratique, que l'élève doit lui-même trouver, est un élément *important* et *obligatoire* de la formation ECG.

Durée :	Activités :	Validation :
10 jours de stage, soit 80 heures, à effectuer hors périodes scolaires et à faire valider avant le début de la session d'examens de certificat	<ul style="list-style-type: none"><li>• Régulières ou temporaires</li><li>• Bénévoles ou rémunérées</li><li>• Pas de stage d'observation</li></ul>	Auprès d'un·e maître·sse IEP – attestation de travail et rapport de stage obligatoires



**Permanence validation des stages :  
Mardi H5 salle 122**

# Orientation vers la maturité spécialisée

- **Séances d'information obligatoires** par OSP organisées dans l'année, première séance en **décembre 2023**.
- Obligation de **respecter les délais (préinscription, processus d'admission)**. Les différents documents seront distribués lors des séances et par les maître·sse·s de groupe.
- Pour être admis en MS, en plus des conditions propres à chacune d'elles, la moyenne des notes de l'OSP doit être **au minimum 4.0**.

# Majorité


- L'élève majeur qui a **signé la déclaration de majorité**, après entretien obligatoire avec le·la répondant·e direction, **signe seul** ses documents et n'a droit qu'à une seule excuse manuscrite par semestre, sans CM. Les autres absences devront être excusées par un justificatif officiel.
- Les **parents** des élèves majeurs sans déclaration **restent seuls habilités** à signer tous les documents.

# Règlement

- **La présence est obligatoire**  
Dès 40 absences non excusées (AN), l'élève est interdit de se présenter à la session d'examens de certificat
- **La ponctualité est exigée**  
Dès 5 arrivées tardives (AT) ou 5 renvois retard (RvR), l'élève est convoqué en retenue
- **L'élève doit avoir son matériel et faire ses devoirs**  
Dès 5 oublis matériel (MAT), l'élève est convoqué en retenue. Un devoir non fait : DNF
- **En cas d'absence à une épreuve, un CM est exigé (deux exceptions annuelles possibles)**  
Les épreuves de 45 minutes ou plus sont refaites un mercredi après-midi
- **Les absences doivent être excusées avec le formulaire d'excuses**
- **Relevés d'absence et comportement**  
7 relevés répartis sur l'année à signer
- **L'élève peut être**
  - renvoyé lors d'un cours (Rv)
  - convoqué à une retenue les mardis et jeudis entre 17:00 et 18:00
  - exclu un ou plusieurs jours de l'école

# Absences

- Formulaire, avec ou sans pièce jointe (certificat médical, justificatif) à remettre le jour du retour à l'école.
- A partir de 3 jours d'absence, un certificat médical est requis et l'élève doit prévenir le-la MG ou l'école.
- A partir de la troisième évaluation manquée, un certificat médical est requis pour pouvoir rattraper l'épreuve un mercredi après-midi.
- Les périodes de vacances ne peuvent être prolongées ou anticipées.
- Toute absence anticipée doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention du-de la Répondant·e direction au minimum 15 jours avant la date prévue de l'absence.
- Le formulaire est disponible sur le site internet de l'école : <https://edu.ge.ch/seconde2/piage/liens-rapides-vers-les-documents>

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)  
Enseignement secondaire II  
École de culture générale Jean-Piaget

**FORMULAIRE D'EXCUSE POUR ABSENCE**

- Ce formulaire doit être dûment complété et signé par le/la répondant·e légal·e de l'élève.
- Il doit être déposé au secrétariat le jour du retour de l'élève. Passé ce délai, l'absence restera non excusée.
- Les excuses par mail ou sms ne sont pas acceptées.
- En cas d'informations manquantes ou imprécises, l'excuse sera refusée par le/la MG et les heures resteront non excusées.
- En accord avec le/la Répondant·e Direction, le/la MG peut refuser l'excuse si le motif invoqué est injustifié.

NOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_ PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_

GROUPE : \_\_\_\_\_ NOM DU MG : \_\_\_\_\_

DATE(S) DE L'ABSENCE ET HEURE(S) MANQUÉE(S) (H1, H2...):  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

MOTIF DE L'ABSENCE :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

DATE ET SIGNATURE DU RÉPONDANT LÉGAL : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE MAJEUR : \_\_\_\_\_  
(avec déclaration de majorité)

PIÈCE JOINTE :  OUI  NON  
(Convocation, certificat médical, justificatif officiel, carton de médecin...)

DATE ET TAMPON DU SECRÉTARIAT : \_\_\_\_\_

Excuse acceptée par le/la MG :  Oui  Non – Motif : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**NOTES**

Le Règlement de l'enseignement secondaire prévoit que

- "La participation aux cours est obligatoire." (art. 32);
- "Sont admis aux examens finaux les élèves qui ont suivi régulièrement les cours pendant toute la dernière année." (art. 25, al. 1);
- "L'autorisation de redoubler dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 22, al. 1);
- "La promotion par dérogation dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 21, al. 2).

# Ecole en ligne (EEL)

- **Activation des comptes** durant la 1<sup>e</sup> semaine de cours.
- Les élèves doivent obligatoirement **consulter régulièrement leur messagerie** et répondre aux sollicitations de leurs maître·sse·s de groupe et enseignant·e·s.
- **Respect des consignes** transmises par les enseignant·e·s et la Direction.



# La 3<sup>e</sup> à l'ECG Jean-Piaget c'est aussi...

- ... prendre part aux activités de l'association des élèves de Jean-Piaget, **l'Assos**
- ... s'engager au sein des **instances participatives** de l'école
- ... s'adonner à la lecture, grâce à **Silence, on lit!**
- ... écouter les podcasts de **Radio Jean-Jean**
- ... expérimenter l'**éducation par les pairs** dans le cadre de la Journée Bien vivre
- ... partir en **voyage d'études** (semaine du 11 au 14 mars 2024)

# Soutiens et personnes ressources

## Réseau Médico Psycho Social (MPS)

- Infirmière
- Conseiller·ère·s sociaux·ales
- Psychologues-conseillères en orientation
- Conseillère en insertion
- Psychologue
- Educatrice

## Groupe Informations Etudes et Professions (IEP)

- Recherche et validation de stages
- Information sur le cursus intra-ECG et sur les débouchés après l'ECG

## Dépannages et permanences

- Soutiens pédagogiques dans toutes les disciplines (cf. horaire dépannages)
- Atelier méthodologique "Apprendre à apprendre"
- Permanences informatique et internet

## Centre de documentation (CEDOC)

- Emprunts de livres, périodiques et médias
- Salle de travail et ordinateurs à disposition
- Photocopieuse



Pour signaler des situations de harcèlement entre pairs à l'école ou toute autre forme d'intimidation en milieu scolaire, rendez-vous sur l'onglet dédié aux phénomènes de maltraitance entre élèves à l'école :

<https://edu.ge.ch/secondaire2/piage/soutien-aux-eleves/signalement-dune-situation-de-harcelement>

# Échéances importantes 2023-2024

Jeudi 30 novembre 2023	Information aux parents sur le cursus après l'ECG
Vendredi 12 janvier 2024	Fin du premier semestre
Du 22 au 24 janvier 2024	Conseils de classes du 1 <sup>er</sup> semestre <i>Les cours n'auront pas lieu</i>
Mercredi 28 février 2024	Remise de la version définitive du TPC
Vendredi 8 mars 2024	Dernier délai préinscription MS
Vendredi 17 mai 2024	Fin des cours
Du 21 mai au 14 juin 2024	Session d'examens de Certificat
Vendredi 21 juin 2024	Dernière réunion de classe <i>Présence obligatoire des élèves</i>
Semaine 26 Lieu et date à définir	Cérémonie de remise des Certificats

# CFPne et Centre d'information Santé-Social présents dans le hall de l'école ce soir



<https://edu.ge.ch/secondaire2/cfpne/accueil>

Ecole d'horticulture

Ecole de fleuriste



santé-social genève

<https://ortra-ge.ch/>

**OSP Santé**

<https://www.youtube.com/watch?v=KdDbqignSFA>

**OSP Social**

<https://www.youtube.com/watch?v=uX9ez4jkihc>

# Informations utiles

République et canton de Genève | DIP Connexion | Impressum

[Liens rapides vers les documents](#) > [Libérations](#) > [Calendrier scolaire](#) > [Sécurité incendie](#) > [Situation de harcèlement](#) > [Ecole en ligne \(EEL\)](#) > [Aide Ecole En Ligne \(hEELp\)](#) > [Accès rapides pour le personnel](#) > [Centre de documentation \(CEDOC\)](#) > [ECG pour Adultes](#)

établissement  
Ecoles de Culture Générale  
**Ecole de culture générale Jean-Piaget**

☎ 022.388.78.00 ✉ [secretariat.ecg-jeanpiaget@etat.ge.ch](mailto:secretariat.ecg-jeanpiaget@etat.ge.ch)


🔍 RECHERCHER

🔒 CONNECTEZ-VOUS ET ACCÉDEZ À TOUS VOS CONTENUS

Notre établissement ▾ Nos formations ▾ Vie de l'école Soutien aux élèves ▾ Règles de vie et règlements ▾ Liens avec les parents

[Rubrique](#) > [Notre établissement](#)

## Notre établissement



- [> Direction de l'école](#)
- [> Accès et contact](#)
- [> Horaire des cours](#)
- [> Plan du bâtiment central](#)

<https://edu.ge.ch/secondaire2/piage/notre-etablissement>

# Merci pour votre participation !

QUESTIONS ? REMARQUES ?

La liste des enseignant·e·s apparaît sur l'horaire des élèves et sur le document distribué par le·la MG.

Les membres de la Direction et le Réseau MPS se trouvent dans l'espace de la cafétéria.

Le Directeur se trouve à l'accueil.